

[R – Règl. 29-1-07 – M.B. 7-2; R – Règl. 29-3-10 – M.B. 5-7 – éd. 2; R – Règl. 20-4-15 – M.B. 4-5 – art. 1; R – Règl. 5-10-15 – M.B. 15-10 – art. 1] (°)

[Annexe 30

PAIEMENT AU COMPTANT (1) DES PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES	
<i>Vignette O.A.</i>	
Prescrit par:	
N° d'identification INAMI :	
A..... en date du.....	
NOM, NUMERO D'IDENTIFICATION INAMI ET NUMERO BCE DE LA PHARMACIE	
Tarifification par récépé	Code CNK et dénomination du produit/ formule de la préparation magistrale
	<p>Reçu le montant total de.....</p> <p>Date de la copie:.....</p> <p>Date d'exécution de l'ordonnance :</p> <p>Pour copie conforme.</p> <p>(signature du pharmacien)</p>
<p>(1) Paiement au comptant pour un des motifs énumérés ci-dessous (à indiquer par une croix dans la case ad hoc):</p> <p><input type="checkbox"/> Le récépé n'est pas établi sur l'ordonnance de médicaments officielle.</p> <p><input type="checkbox"/> La condition pour le tiers payant n'est pas indiquée par le prescripteur.</p> <p><input type="checkbox"/> Produit(s) devant être délivré(s) au comptant.</p> <p><input type="checkbox"/> Réseau MyCareNet indisponible</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation non présentée/manque</p> <p>Remarque importante: Le présent document doit être établi par ordonnance de médicaments.</p>	
/mod/Annexe30]	

(°) d'application à partir du 1-1-2016. Le modèle de document précédent reste valable durant les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.